

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS11

présenté par

M. Tian

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« annuel »

insérer le mot :

« public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble des acteurs du système de santé, et au-delà l'ensemble de la société, est concerné par la diffusion de l'innovation pharmaceutique et l'accès des patients aux nouvelles molécules qui impactent des pathologies majeures telles le cancer.

Par souci de transparence, il est nécessaire de préciser que le rapport annuel de la CNAMTS, qui dressera notamment un bilan des dotations allouées sur l'utilisation des crédits de ce nouveau Fonds, sera accessible au public.